



Site web: [www.fo-dgfip-sd.fr/084/](http://www.fo-dgfip-sd.fr/084/)

## **Compte-rendu de la CAPL n° 2 du 06 novembre 2014 Liste d'aptitude pour l'accès au grade de contrôleur des Finances publiques-année 2015**

Début de la séance à 9h

Après lecture des déclarations liminaires par les organisations syndicales représentatives, le président annonce que l'administration centrale a prévu que notre département devrait avoir 5 candidats éligibles en CAPN, soit une nouvelle baisse par rapport aux années précédentes.

Pour mémoire, l'an dernier, 9 agents étaient potentiellement éligibles ; à l'issue de la CAPL, 11 agents avaient été finalement retenus. En effet, certains auraient pu annuler leur candidature et nous avons toujours l'espoir que le plan de qualification ministériel soit plus généreux que prévu. Ce qui, malheureusement, ne fut pas le cas puisque seuls 6 agents du Vaucluse furent nommés contrôleur par liste d'aptitude soit 3 de moins que ce qui était initialement prévu.

3 agents présents sur la liste 2014 figurent d'ores et déjà sur la liste des « excellents ». La marge de manœuvre laissée à la CAPL est donc encore plus exiguë que l'an dernier. Surtout que notre direction locale ne voulait pas trop élargir cette liste afin de ne pas se retrouver l'année prochaine avec un réservoir trop important d'agents déjà classés excellents. De ce fait, Le Président souhaite qu'un seul candidat soit ajouté aux 5 potentiellement éligibles. Ainsi, la CAPL aurait à se prononcer sur 2 personnes parmi la soixantaine qui candidatent.

En pratique, cette marge de manœuvre qui lui est laissée est encore plus étroite puisque les règles qui servent à désigner les 2 chanceux sont établies par la direction locale. En substance, il ne faut pas être trop jeune ( en-dessous de 45 ans pas la peine d'espérer ) et avoir eu au minimum 2 valorisations maximales ces 5 dernières années. Ces règles étant posées, le Président nous a présenté toute une série de listes : « trop jeune mais très bon », « âge raisonnable mais notes insuffisantes », « c'est mieux mais c'est pas encore ça », « très bon on y est presque, » et enfin, le Graal, les « excellents ».

Petit problème, ces derniers étaient 4 pour 3 places. Après un combat acharné, l'administration a fini par accepter d'inscrire les 4 agents dans la liste des excellents. Elle n'a en fait pas osé prendre la décision d'éliminer un des agents, les OS s'étant refusées catégoriquement à le faire. Notre seul fait d'arme consiste donc à avoir réussi à inscrire un 7ème agent sur cette fameuse liste.

Nous n'avons pas réussi à obtenir l'établissement d'une liste de « très bon » afin que les agents pouvant y prétendre puissent espérer pour les prochaines années. En fait, comme le Président l'a déclaré, la direction locale compte sur nous pour faire savoir aux personnes concernées que leur tour viendra bientôt mais tout en se gardant la possibilité de modifier cette liste non officielle dans les années à venir. Par ailleurs, ceux qui ne figurent pas sur cette liste peuvent continuer d'espérer même si en réalité, leurs chances sont minces : continuer à cravacher vos chances sont les mêmes que les autres !

C'est pour l'ensemble de ces raisons que votre représentant titulaire FO DGFIP a voté pour la liste des 7 candidats classés excellents mais a voté contre le classement de tous les autres candidats dans la catégorie à revoir.

Vos représentants FO DGFIP à cette CAPL : Damien PERASSE (titulaire) et Catherine LOCRET (experte)

Fin de la séance vers 12h30